



BUREAU DE VAL DE BERRY

Séance du Lundi 7 Septembre 2026 à 10 H

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le lundi 7 septembre à 10 Heures, s'est réuni en présentiel, au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Bureau de Val de Berry.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE	Président – Vice-Président du Conseil Départemental Président Communauté de Communes Cœur de France Maire de St-Amand-Montrond
Bernadette GOIN	Vice-Présidente Secrétaire de Séance
Philippe CHARRETTE	Membre - Conseiller Départemental Maire du Subdray
Christine CHEZE-DHO	Membre – Conseillère Municipale de la ville de Bourges Conseillère Communautaire
Thierry CHATELIN	Membre – Maire d'Annoix - Personnalité Qualifiée
Denise DURANTON	Membre – Représentant des locataires (CNL)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Benoît LEMAIGRE	Directeur Général
Jean-Luc PINSON	Directeur Général Adjoint – Directeur Financier
Emilie LARAINÉ	Directrice des Affaires Juridiques et Commandes Publiques
Nadège BEDU	Assistante du Directeur Général

.....
La séance est levée à 11 H 30.

BUREAU DE VAL DE BERRY

=====

Séance du Lundi 7 Septembre 2026 à 10 H

=====

VIII - AUTORISATION LANCEMENT CONSULTATIONS

B – MARCHE DE NETTOYAGE DES LOCAUX ADMINISTRATIFS

Conformément au Code de la Commande Publique, un appel d'offre pour les marchés de nettoyage des locaux collectifs et des locaux administratifs composé de 3 lots (lot n° 01 : secteur de St Amand Montrond, lot n° 02 : secteur de Vierzon et lot n° 03 : locaux administratifs) a été lancé le 26 septembre 2025.

Le lot n° 03 « Nettoyage des locaux administratifs » a été attribué le 19 novembre 2025 à la société ATALIAN. Le marché a débuté au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 années.

Depuis le début du marché, de nombreux dysfonctionnements et manquements ont été constatés et notifiés au titulaire (incivilités, manque d'hygiène général, manque de fourniture, oublis d'intervention, planning non respecté, etc.) par courriers recommandés. Des réunions et entrevues ont eu lieu, à l'initiative de Val de Berry, afin de rétablir la situation.

A ce jour, malgré nos sollicitations et mise en demeure, les manquements perdurent.

Le marché d'une durée d'un an renouvelable 3 fois ne sera non reconduit au 1^{er} janvier 2027.

Afin de poursuivre cette prestation sans suspension, une nouvelle consultation doit être lancée.

Je vous demande l'autorisation de lancer une consultation pour les prestations de nettoyage des locaux administratifs et la vitrerie.

VOTE : NOMBRE DE PRESENTS OU REPRESENTES : 6
POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION

Les membres du Bureau donnent leur accord pour lancer une consultation pour les prestations de nettoyage des locaux administratifs et de la vitrerie.

.....

La Secrétaire de Séance,
Bernadette GOIN

.....

Le Président,
Emmanuel RIOTTE



Extrait certifié conforme
Bourges, le 7 septembre 2026
Le Directeur Général,
Benoît LEMAIGRE

